

Il est urgent de défendre le sport scolaire

Dans le contexte actuel d'un gouvernement qui a imposé un odieux amendement ouvrant la porte à la création d'associations sportives non affiliées à une fédération du sport scolaire ; cette disposition montrant le peu de considération portée à l'USEP ; nous souhaitons rappeler, à l'occasion de ce CDEN, le rôle primordial de l'USEP et l'importance de son soutien par les politiques éducatives académiques.

Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a confié à l'USEP, fédération du sport scolaire du 1^{er} degré, une mission de service public portant sur la construction d'une véritable culture sportive et la contribution à l'engagement civil et social des élèves

Dans le cadre de la convention signée en 2019 entre le MENJS et l'USEP, le Ministère s'est engagé à dynamiser le sport scolaire avec la nomination d'un chargé de mission pour le développement du sport scolaire dans le 1^{er} degré (1/2 ETP ou 1 ETP) dans chaque département. La Nièvre est le seul département de l'Académie de Dijon ne disposant pas d'un tel poste.

Pourtant, l'USEP 58, outre ses missions initiales joue un rôle très actif dans le déploiement des dispositifs ministériels (Savoir Rouler à Vélo : plus de 95 % des attestations délivrées dans le département ; Labellisation Génération 2024 : toutes les écoles labellisées dans la Nièvre sont Usépiennes, 30 minutes d'Activités physiques quotidiennes avec la mise à disposition de contenus et de matériel ; Politique de la ville, Semaine Olympique et Paralympique, Journée de l'Olympisme....)

L'USEP 58 contribue à ces dispositifs institutionnelles car ils participent à lutte contre la sédentarité et à la préservation de la santé des élèves.

Le fonctionnement de l'USEP58 repose principalement sur l'engagement de ses bénévoles enseignants et parents (plus grand nombre de licenciés adultes sur la région BFC)

Le MENJS s'appuie dans toutes ses communications sur la lutte contre la sédentarité sur le rôle central de l'USEP et l'USEP58 est particulièrement dynamique.

En conséquence, la création d'un poste de chargé de mission du sport scolaire dans le département apparaît légitime et nécessaire pour permettre de développer les actions de l'USEP58 dans davantage d'écoles et de faire bénéficier davantage d'élèves nivernais des bienfaits de ces actions.